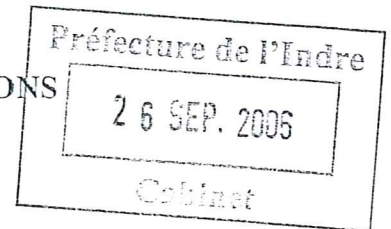




EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.



Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mil six  
le: 7 septembre  
le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-De-Lamps  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de M.LUMET Bernard, Maire.

OBJET:

Date de convocation du Conseil Municipal: 31.août 2006.  
PRESENTS: MM. Lumet B., Pinault B., Mardon M., Charbonnier C.,  
Ferrière M, Mme Jacquin C., Pilorget B., Pinault T., Mmes Renault F.,  
M. Samain J.P. et Mme Tardivon F.  
ABSENT: Néant.

OPPOSITION  
AU PROJET DE  
LIGNE A  
GRANDE VITESSE  
LIMOGES-POITIERS.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il  
a reçu un courrier de Monsieur François GERBAUD, sénateur-maire  
de Bouges-Le-Château et Président de l'Association des Maires de  
l'Indre, et de Monsieur Louis PINTON, Président du Conseil Général de  
l'Indre au sujet du débat qui vient de s'engager sur le projet  
de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Comme l'expliquent Messieurs GERBAUD et PINTON, le  
département de l'INDRE a déjà fait connaître sa position sur les  
aménagement ferroviaires nécessaires à son territoire :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux,  
avec l'amélioration et la modernisation de la voie,

- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant  
l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles  
de développement économique.

Or, le choix d'une création éventuelle d'une ligne  
LIMOGES-POITIERS affaiblirait considérablement cette position et  
risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire.  
De plus, cette option présente plusieurs incohérences :

- en termes d'aménagement du territoire, ce serait laisser de  
côté l'ensemble des départements du grand centre (Indre, Cher, Allier,  
Creuse, Loir-et-Cher, Loiret<sup>o</sup> soit une population de près de 1,8 millions  
d'habitants.

- les besoins de financement pour l'aménagement d'une LGV  
LIMOGES-POITIERS sont aujourd'hui estimés à plus de 1,3 milliards  
d'euros, à comparer aux 340 millions d'euros prévus pour l'amélioration  
de la ligne Limoges-Paris par le Centre.

Cabinet  
JDE

Aussi après en avoir délibéré et considérant les différents arguments présentés ci-dessus, le Conseil municipal s'oppose vigoureusement au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS et à ce titre, soutient les élus départementaux dans leurs démarches qui doivent permettre de faire aboutir un projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-PARIS par CHATEAUROUX. Ce projet favoriserait le désenclavement d'un territoire comptant près d'1,8 million d'habitants et lui donnerait de meilleures chances pour un futur développement économique.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Fait en Mairie le 15 septembre 2006.  
Le Maire.



*B. L...*

Reçu à la Préfecture

le 18 SEP. 2006



③